



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Faculté Sciences et Ingénierie
Bât.3R1 – B3 3^{ème} étage
118 route de Narbonne – 31064 Toulouse cedex 04
www.fsi.univ-tlse3.fr

Division des Ressources Humaines
Service « Gestion des Personnels Enseignants F.S.I. »

APPEL A CANDIDATURES Sur un emploi de ENSEIGNANT ASSOCIE A MI-TEMPS (MAST)

Le Directeur de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie (FSI) fait appel à candidatures d'un enseignant associé à mi-temps en vue de pourvoir un poste de « M.A.S.T » dans la discipline :

PROFIL DE L'EMPLOI

- **Domaine de compétences :**

- Informatique générale : algorithmique, Unix/Linux, etc.
- Développement Collaboratifs Développement Orienté
- Plateforme DevOps
- Test et Optimisation des Applications Web

- **Participation à la bonne marche**

- Implication dans la vie de la formation
- Aide à la recherche de stages et contrats d'alternance par les étudiants
- Participation aux jurys de recrutement

Le ou la maître.sse de conférences associé.e (MAST) recruté.e enseignera principalement dans le Master mention Informatique, parcours « Sciences Du Logiciel (SDL)¹ » de l'UT qui traite tout ce qui concerne la réalisation d'un produit logiciel, son déploiement et sa maintenance.

Développer un logiciel, c'est produire une solution logicielle en considérant les exigences liées au produit (le logiciel et sa documentation) ainsi que celles liées à sa réalisation (aspects projet). Cela s'appuie sur des méthodes, des modèles, des formalismes, des langages, des outils permettant de satisfaire les besoins et d'assurer la qualité du produit tout en contrôlant les coûts de développement, les délais de livraison, etc.

Le Master SDL forme des experts dans le domaine de l'ingénierie du logiciel, en particulier en prenant en considération leur plateforme de déploiement et leur criticité. Outre une formation académique de haut niveau qui donne de solides fondements théoriques, le cursus est fortement professionnalisant : alternance entre enseignements à l'Université et travail en entreprise ou en laboratoire, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat d'apprentissage ou d'une convention de stage (suivi par un enseignant), conduite d'un projet de type « bureau d'études », participation de professionnels à la formation (cours, TD, TP, conférences). A l'issue de leur formation, les diplômés occupent des postes d'ingénieur dans différents types d'entreprises ou poursuivent leurs études dans le cadre d'un doctorat.

Le poste à pouvoir concerne 96 heures équivalent TD, avec notamment les enseignements suivants :

- MCDC - Développement Collaboratifs - TP git (6h),
- Application frontale : Javascript / Vue.js (12h Cours + 18h TP),
- Test et Optimisation des Applications Web - Tests : Spring boot Java, JUnit & Cucumber (4h cours ; 4h TP),
- Développement Orienté Plateforme - Cross-Platform : Dart & Flutter (4h cours ; 8h TP),
- DevOps : Docker, Github actions, Ansible, Prometheus & Grafana, Terraform (avec ovh) (4h CM, 3h MC, 6h TP, 6h TD).

¹ <https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/master-parcours-sciences-du-logiciel-sdl>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle, autre qu'une activité d'enseignement, en rapport direct avec la discipline concernée, qui permet de justifier de moyens d'existence régulier depuis au moins 3 ans.

Les agents publics postulant aux fonctions d'enseignant associé à mi-temps doivent obtenir une autorisation de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Celle-ci est réputée acquise à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la réception de la demande.

Les enseignants associés à mi-temps sont nommés pour une durée de 3 ans, (possibilité de renouvellement au terme des 3 ans).

Les enseignants associés sont tenus d'effectuer un service d'enseignement et de recherche d'une durée égale à la moitié (96 h de TD) de celle qui s'applique aux personnels titulaires de même catégorie.

La cessation de leur activité principale entraîne de plein droit la cessation du contrat d'association au terme de l'année universitaire en cours.

OBLIGATIONS DE SERVICE :

Les enseignants associés ont les mêmes obligations de service que les enseignants chercheurs titulaires de même catégorie. Conformément aux dispositions du I. de l'article 7 du décret du 6 juin 1984, le temps de travail dont sont redevables les enseignants-chercheurs est le temps de travail applicable dans la fonction publique de l'Etat, soit 1607 heures de travail effectif annuel. Il est composé pour moitié d'une activité d'enseignement correspondant à 128 heures de cours magistraux ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques ou toute autre combinaison équivalente et pour moitié d'une activité de recherche.

Soit au titre de l'enseignement pour les enseignants associés à mi-temps : 64 h de cours ou 96 h de travaux dirigés ou toute autre combinaison équivalente.

Pour tout renseignement sur le statut de PAST et MAST : Décret n° 85-733 du 17 Juillet 1985 modifié

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000006438957/2002-08-09/#LEGIARTI000006438957>

COMPOSITION DU DOSSIER :

Pièces à fournir

- 1- Une lettre de motivation,
- 2- *Curriculum vitae* faisant apparaître les titres, diplômes et expériences professionnelles notamment en rapport avec la discipline concernée.
- 3- Pièces justificatives d'une activité professionnelle principale autre qu'une activité d'enseignement :

Pour un travailleur indépendant :

- Inscription au répertoire national des entreprises (cette pièce seule ne suffit pas)
- Inscription à un ordre professionnel (ex. inscription à l'ordre des avocats)
- Extrait du registre du commerce et des sociétés Kbis (cette pièce seule ne suffit pas)
- Avis d'imposition sur le revenu des trois dernières années
- Factures de prestations de services
- Copie d'un bilan ou de compte de résultat
- Copie carte identité



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour un travailleur salarié :

- Avis d'imposition sur le revenu des trois dernières années
- Attestation actualisée de l'employeur principal avec la date de début des fonctions
- Contrat de travail pour l'emploi principal
- 3 dernières fiches de paye
- Autorisation de cumul actualisée (pour les fonctionnaires)
- Copie carte d'identité

Auditions éventuelles après examen par une commission Ad Hoc des dossiers de candidature, les candidats retenus seront informés.

RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE jusqu'au 27/04/2026, 12 heures

Par courrier électronique à : fsi-service.enseignants@utoulouse.fr

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. Frédéric MIGEON - frederic.migeon@irit.fr

Responsable du parcours « Sciences du Logiciel » du Master mention Informatique